

## Acide benzoïque

SP-T-N-(ORG.)

**Danger****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Ref. n° : 105 116  
Nom commercial : Acide benzoïque  
Identification de la société : JEULIN  
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99  
468, Rue Jacques Monod - CS 21900  
27019 EVREUX CEDEX - France  
e-mail : support@jeulin.fr  
N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59  
Usage : Usage laboratoire

**SECTION 2 Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

Classe de danger et code de catégorie  
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)  
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger (CLP : STOT RE 1)

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : T; R48/23  
Xi; R38-41

**Éléments d'étiquetage**

Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

• Pictogramme(s) de danger



• Mention d'avertissement : Danger  
• Mention de danger : H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
• Conseils de prudence  
- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
- Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
- Intervention : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :





## Acide benzoïque

SP-T-N-(ORG.)

## SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Symbole(s)	: Toxique.
Phrase(s) R	: R38 : Irritant pour la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Phrase(s) S	: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

## Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Acide benzoïque	: 100 env. %	65-85-0	200-618-2	607-705-00-8	01-2119455536-33-XXXX	T; R48/23 Xi; R38-41 ----- Eye Dam 1 (H318) STOT RE 1 (H372) Skin Irrit. 2 (H315)

## Autres informations

## SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation	: Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion	: <b>En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).</b> : <b>Consulter immédiatement un médecin.</b>

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	
- Adéquats	: Eau. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse.
Risques particuliers	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Combustible. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone.
Protection contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Procédures spéciales	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.



## Acide benzoïque

SP-T-N-(ORG.)

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.  
Rincer/diluer le résidu à l'eau.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.  
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.  
Eviter toute exposition inutile.  
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.  
Eviter le contact avec l'humidité.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
  - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
  - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
  - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
  - **Autres** : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.  
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.  
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Acide benzoïque ; Acide phénylformique ; Acide benzène carboxylique.
- Etat physique** : Solide.
- Couleur** : Blanc(he).
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 2.8
- Poids moléculaire** : 122.12
- Point de fusion [°C]** : 121-123
- T° d'ébullition initiale [°C]** : 249 (1013 hPa)
- Densité** : (20°C) : 1.32
- Pression de vapeur [hPa]** : (20°C) : 0,013
- Solubilité dans** : Eau. (25 °C) : 2,9 g/L
- Point d'éclair [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Log P octanol / eau à 20°C** : Log POW : 1.88



## Acide benzoïque

SP-T-N-(ORG.)

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter** : Chaleur. (température au dessus du point de fusion).  
Sublimable.
- Matières à éviter** : Oxydants forts.  
Agents réducteurs.  
Bases fortes.  
Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K).
- Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë**
- Inhalation : Peut être irritant pour les voies respiratoires.
  - Cutanée : Irritant pour la peau.
  - Oculaire : Risque de lésions oculaires graves.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : 2565 mg/kg (OECD 423)
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : 2000 mg/kg (OECD 403)
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : 12,2 mg/l 4h (OECD 402)
- Irritation des yeux (lapin)** : Corrosif.
- Toxicité chronique** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
Inhalation.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Poumons.
- Sensibilisation** : Le produit ne provoque pas de sensibilisation.
- Effets cancérogènes** : Aucun agent suspecté cancérogène.
- Effets mutagènes**
- Ames test : Les tests mutagéniques sont négatifs.
- Toxicité vis-à-vis de la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- Autres informations toxicologiques** : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

## SECTION 12. Informations écologiques

- Information relative aux effets écologiques** : Eviter le rejet dans l'environnement.  
Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 > 100 mg/L/72h.  
Toxicité pour les poissons : L. Macrochirus CL50 : 44.6 mg/L/96h
- Persistance et dégradabilité** : Biodégradation rapide.
- Potentiel de bio-accumulation** : log P(o/w) = 1- 3 : Pas de bioaccumulation remarquable à prévoir.
- Informations sur l'élimination** : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.  
Ne pas réutiliser les containers vides.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- : **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets** : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 5

Révision nr : 3

Date : 21 / 4 / 2015

Remplace la fiche : 4 / 11 / 2010

**Acide benzoïque****SP-T-N-(ORG.)****SECTION 14. Informations relatives au transport**

Information générale : Non réglementé.

**SECTION 15. Informations réglementaires**

Autres : Aucun(e).

**SECTION 16. Autres informations**

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

# JEULIN

## Règlement CE 1907/2006